



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du mercredi 28 mai 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 1.1.1, 1.1.2, 8.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h50.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.11), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Emilie BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.10), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.6), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, M. Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.6), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, **Brailles :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD, **Chalezeule :** Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, **Fontain :** Mme Martine DONEY, **François :** M. Eric PETIT, **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER), **La Vèze :** Mme Catherine CUNET **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE (représenté par M. Bernard BECQULET), **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER, **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Mme Laurence GUIBRET** **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** M. Alain PARIS, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Danièle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT, M. Bertrand ASTRIC, M. Alain FELICE, M. Philippe COURTOT, M. Philippe GUILLAUME, M. Bernard VOUGNON, M. Yves GUYEN, Mme Oriane DELAGUE, Mme Francine MARTIN, M. Philippe BELUCHE, M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ, Mme Nicole WEINMAN, M. Daniel CUCHE, Mme Valérie BRIOT, M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** A. PARIS, N. BODIN, P. BONNET, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir 0.11), J. GROSPERRIN, D. POISSENOT, I. SUGNY, B. VOUGNON, Y. GUYEN, O. DELAGUE, F. MARTIN, P. BELUCHE, V. BRIOT

**Mandataires :** M.J. BERNABEU, F. GERDIL-DJAOUAT, L. FAGAUT, F. ALLEMANN, P. GONON (à partir du 0.11), M. VIENET, P. CURIE, D. DARD, B. MADOUX, B. ANDREOSSO, E. PETIT, D. HUOT, C. BITSCHENE, G. BAULIEU

#### **Délibération n°2014/002461**

**Rapport n°0.12 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différents comités ou commissions**

## **Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différents comités ou commissions**

**Rapporteur** : Jean-Louis FOUSSERET, Président

**Commission** : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération est représentée dans différents comités ou commissions. Le Conseil de Communauté doit désigner différents représentants dans ces commissions ou comités.

### **I. Modalités de désignation**

L'article L.2121-21 - alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour la désignation de conseillers dans les comités ou commissions.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.**

### **II. Comité de gestion de l'aérodrome de Dole-Tavaux**

Ce comité regroupe des collectivités et des chambres consulaires pour la gestion de l'aérodrome régional de Dole-Tavaux.

*Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.*

**A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Louis FOUSSERET pour représenter la CAGB au Comité de gestion de l'aérodrome de Dole-Tavaux.**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

### **III. Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes**

La composition de la Commission d'appel d'offres des groupements de commandes est régie par l'article 8 du Code des marchés publics. Lorsque la CAGB est membre d'un groupement de commandes et qu'il est instauré une CAO spécifique, est membre de cette Commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement un représentant de la CAO de la CAGB, élu parmi ses membres ayant voix délibérative.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection, pour la durée du mandat et parmi les membres titulaires de la CAO, du représentant de la CAGB, ainsi que de son suppléant, pour les groupements de commandes dont est membre la CAGB.

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

**A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Yoran DELARUE comme titulaire et Frédéric ALLEMANN comme suppléant pour représenter la CAGB dans les Commissions d'appel d'offres spécifiques des groupements de commandes.**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109  
Contre : 0  
Abstentions : 2

#### **IV. Commission d'appel d'offres de la concession d'aménagement de la ZAC Hauts du Chazal - Temis Santé**

Le dossier de création de la ZAC des Hauts du Chazal a été approuvé par la Ville de Besançon le 2 novembre 1998. La réalisation des aménagements de la ZAC a été confiée à la sedD dans le cadre d'une convention de concession signée le 18 novembre 1998.

Le site d'une surface totale d'environ 45 ha à vocation mixte est destiné à l'accueil :

- d'activités liées à la santé, de services tertiaires, de laboratoires de recherche, de programmes hôteliers et de leurs services,
- de logements,
- d'équipements publics.

Par délibération du 14 décembre 2001 la CAGB, qui a compétence en matière d'économie, a retenu parmi les zones d'intérêt communautaire la partie de la ZAC des Hauts du Chazal destinée aux activités.

Conformément à l'article 19 du traité de concession, les contrats d'études, de travaux, de maîtrise d'œuvre seront conclus en application de la réglementation en vigueur. A ce titre la sedD utilisera les procédures légales applicables aux marchés et commandes.

Une commission d'appel d'offres a donc spécifiquement été constituée pour la ZAC des Hauts du Chazal.

Il est nécessaire de désigner pour la durée du mandat 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la CAGB dans la commission d'appel d'offres de la concession d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal

Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

**A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires suivants et les 2 suppléants suivants pour représenter la CAGB dans la Commission d'appel d'offres de la concession d'aménagement de la ZAC Hauts du Chazal – Temis Santé.**

Titulaires	Suppléants
A. BLESSEMAILLE	F. ALLEMANN
JP. MICHAUD	Y. DELARUE

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109  
Contre : 0  
Abstentions : 2

## **V. Plan départemental pour l'accueil et le logement des personnes défavorisées (PDALPD)**

Piloté par le Conseil général du Doubs, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) constitue le cadre de la mobilisation de l'action publique en faveur du principe général du droit à un logement décent.

Les thématiques prioritaires identifiées dans le cadre du PDALPD 2012/2016 s'articulent autour de 4 grands enjeux :

- L'action et le positionnement du Plan au regard des autres politiques publiques
- La définition d'une offre adéquate pour répondre aux besoins et aux capacités des ménages
- La lutte contre l'habitat indigne
- Les outils et l'accompagnement nécessaires pour l'accès et le maintien dans le logement

Le Comité responsable du Plan, instance de pilotage, co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil général, compte 10 membres partenaires de l'hébergement et du logement, dont un représentant du Grand Besançon, compétent en matière d'habitat.

*Mmes ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.*

**A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne F. TAILLARD pour représenter la CAGB dans le Plan départemental pour l'accueil et le logement des personnes défavorisées.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

